

# FICHE D'INSCRIPTION SEJOUR ENFANT

(une demande par enfant et par séjour choisi)

**Point d'accueil :**    Châlons    Charleville    Epernay    Reims    Saint-Dizier    Troyes

## Renseignements concernant l'agent ou retraité SNCF

Nom : ..... Prénom : .....  
N° CP : ..... Tél SNCF.....  
CSE d'appartenance : TER Grand Est     Fret     ZP Sud Est     ZP NEN   
Axe TGV Est     MI     IDF   
Etablissement.....  
Tél Portable : ..... Tél Domicile .....  
E-mail.....  
Adresse .....  
Code postal : ..... Localité .....  
Célibataire o    Marié(e) o    Vie maritale o    Divorcé(e) o    Pacsé(e) o    Veuf(ve) o    Séparé (e) o  
*Les coordonnées sont confidentielles et strictement réservées pour l'envoi de l'actualité du CASI*

## Renseignements concernant l'enfant

Nom: ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Sexe .....

Si l'enfant ne réside pas au domicile du demandeur, indiquer les qualités et coordonnées de la personne chez qui il réside.

Nom : ..... Prénom : ..... Qualité : .....  
Adresse.....  
Tél domicile : ..... Tél portable : .....

ACTIVITE CHOISIE	LIEU DU SEJOUR	DATES DU SEJOUR

## Concernant le séjour équestre

Merci d'indiquer par une croix le choix, le niveau et noter le n° de galop de l'enfant

Poney      Cheval

Débutant

Déjà pratiqué

Galop n°

## AUTORISATION PARENTALE

J'autorise le CASI, en la personne du Responsable du centre de vacances à prendre en lieu et place, toutes les décisions utiles si l'avis du corps médical estime que mon enfant,

Nom: ..... Prénom: .....

devrait recevoir des soins ou subir une intervention chirurgicale.

L'inscription de votre enfant dans l'un de nos séjours autorise systématiquement le CASI à le filmer ou à le photographier lors de son séjour, pour une diffusion strictement utilisée dans les publications du CASI REIMS.

Fait à .....le.....

Signature du demandeur

Signature titulaire de l'autorité parentale

**Lire attentivement les conditions d'inscription**

# CONDITIONS D'INSCRIPTION A UN SEJOUR JEUNESSE

- Toute personne divorcée demandant l'attribution du séjour pour un ou plusieurs enfants pour lesquels elle verse une pension alimentaire se voit accorder une demi part fiscale supplémentaire par enfant.
- Pour les enfants de la DDASS, le montant des frais de séjour sera celui de la tranche 7 (fournir une attestation de la DDASS).
- Les agents actifs ou retraités ne fournissant pas leur dernier avis d'imposition se verront appliquer la tranche 7.

## VOS ENFANTS SERONT ACCOMPAGNES AU DEPART ET RETOUR DES GARES SUIVANTES :

\*Au départ de la gare de Troyes, les enfants seront transférés (aller et retour) au centre équestre par un véhicule adapté au transport d'enfants.  
**Si moins de trois enfants, transport effectué par les parents.**

**N.B. :** - A l'aller comme au retour les parents doivent amener et venir récupérer leurs enfants au point d'accueil.  
(Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Epernay, Reims, Saint-Dizier et Troyes)

## **TRANSPORT : Chaque enfant doit être muni de ses propres facilités de circulation SNCF**

### QUI PEUT BENEFICIER DU SEJOUR ?

Enfants du personnel actif et retraité SNCF et CASI REIMS.  
Enfants confiés par la D.D.A.S.S. à une famille cheminote.  
Les enfants doivent avoir 6 ans révolus et moins de 18 ans à la date du séjour (selon les séjours proposés).

### COMMENT S'ACQUITTER DES FRAIS DE SEJOUR

Après la date limite d'inscription, nous vous enverrons une confirmation de séjour. **La participation au séjour sera validée à réception du règlement.** Celui-ci devra s'effectuer avec le **becquet réponse dans les 15 jours** en joignant deux chèques à l'ordre du CASI REIMS.

Le premier chèque sera remis à l'encaissement à la réception du becquet réponse de confirmation du séjour et le second à la date du départ.

Si vous désirez régler en espèces ou échelonner vos paiements (plus de 2 chèques), contactez **Arielle DUQUESNE**

Tel. 03.26.77.19.87

**Bons CAF et chèques vacances ANCV acceptés**

### MODALITES D'INSCRIPTION

*(faire des photocopies si plusieurs demandes)*

L'inscription de votre enfant doit être retournée au :

**CASI REIMS  
Pôle Médico-social**

**6 bis rue André Pingat 51100 REIMS**

Elle doit **IMPERATIVEMENT** être accompagnée

- Photocopie Avis d'imposition 2023 (recto-verso) (pour un couple vivant maritalement joindre les 2 avis d'imposition).
- Dernier bulletin de salaire SNCF ou relevé de pension SNCF.

**Les demandes seront examinées et vous serez avisés après la date limite d'inscription de la suite qui sera donnée.**

**Selon l'effectif du séjour, le CASI se réserve le droit d'annuler le séjour si un nombre minimum d'inscrits n'est pas assuré.**

### RETENUE EN CAS D'ANNULATION

Toute annulation doit être faite par écrit. Une somme forfaitaire de 15€ pour frais de dossier + les retenues ci-dessous seront appliquées :

- **plus de 30 jours avant la date du séjour:**

50% du montant total des frais de séjour

- **du 30<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> jour avant la date du début du séjour :**

60% du montant total des frais de séjour

- **moins de 10 jours à 48 heures avant le début du séjour:**

70% du montant total des frais de séjour

- **moins de 48 heures avant la date du début du séjour :**

90% du montant total des frais de séjour

**L'absence sur le lieu du séjour entraîne systématiquement la retenue de la totalité du montant du séjour.**

### QUEL SERA LE MONTANT

#### DU SEJOUR DE VOTRE ENFANT ?

Le prix du séjour est déterminé par votre Quotient Familial

**Il se calcule grâce à votre avis d'imposition 2023**

**QF = revenu global brut / Nbre parts fiscales**

Tranche	Quotient Familial
1	Inférieur à 5300€
2	Compris entre 5301€ et 7300€
3	Compris entre 7301€ et 9290€
4	Compris entre 9291€ et 11280€
5	Compris entre 11281€ et 13270€
6	Compris entre 13271€ et 15390€
7	Égal ou supérieur à 15391€